



## Partage compte bancaire individuel ?

Par **Pierrot 28**, le **02/04/2018** à **23:47**

Bonjour,

En cours de séparation, nous avons jusqu'à présent un compte joint.  
Nous venons récemment aussi d'ouvrir chacun son compte individuel.

Plus tard dans la procédure, l'autre partie pourrait demander de pouvoir accès au compte de l'autre et pouvoir demander de récupérer la moitié de la somme présente sur le compte ?

Nous sommes sous le régime de la communauté aux acquêts

Merci de vos réponses

Par **Visiteur**, le **03/04/2018** à **08:14**

Bonjour,  
tant que vous n'êtes pas divorcés vous êtes mariés. Le principe de communauté s'applique.